

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 15 décembre 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 décembre 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 28 puis 29 ( au point 9)**

**Nombre de pouvoirs : 9**

**Nombre de votants : 37 puis 38 (au point 9)**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey ( arrivé au point 9), Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,.

***Absents excusés :***

Mme VILLE Augustine pouvoir donné à Monsieur François Xavier Henneon  
Mme DUHAYON Monique pouvoir donné à Monsieur Bruno Ficheux  
M.PARENT Michael pouvoir donné à Monsieur Jacques Hurlus  
Mme EVRARD Monique pouvoir donné à Monsieur Philippe Mahieu,  
M.BOONAERT Jean-Philippe pouvoir donné à Nathalie Debaisieux,  
M.MOUQUET Denis pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,  
M. LAPIERRE Julien pouvoir donné à Madame Boulanger Delphine,  
M.MORVAN Hervé pouvoir donné à Madame Sandra PLE,  
Mme LORPHELIN Martine pouvoir donné à Monsieur LORIDAN Bernard

***Absents :***

M.DEHAENE Michel, M.VANECLOO Serge, M. SERE Soarey jusqu'au point 9, M.RAVET Pierre-Luc, Mme HERDIN Andrée,

***Secrétaire de séance :***

M.DELVALLE Jean .

## Délibération 2022D198 Développement économique et acquisitions foncières - ZA de la Rivière d'Or sur la commune de Merville – Fixation du prix de vente d'une parcelle à la Brasserie du Pays Flamand.

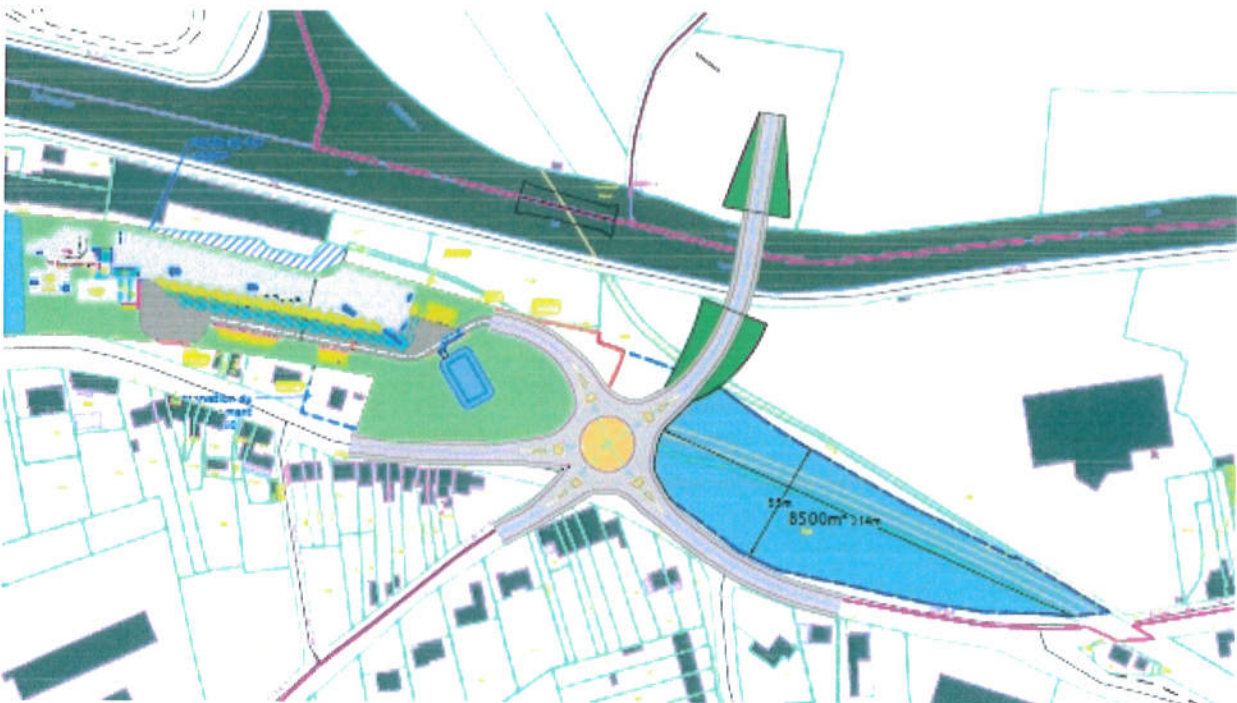
*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

La Brasserie du Pays Flamand implantée sur la ZA de la Rivière d'Or de Merville est un acteur brassicole incontournable dans les Hauts de France avec notamment sa bière l'Anosteké primée déjà de nombreuses fois, élue, entre autres, Meilleure bière du monde au World Beer Awards 2021, ce qui lui confère une renommée internationale.

Cette société porte un projet d'agrandissement avec un bâtiment qui se veut innovant en termes de développement durable et d'empreinte carbone. Cette nouvelle extension sera consacrée à la production de nouveaux produits en cours de développement et à l'accueil du public.

Le terrain concerné par la vente à la Brasserie du Pays Flamand représente le délaissé de la ZA de la Rivière d'Or d'environ 8 500m<sup>2</sup> restant à arpenter situé à droite de la future déchèterie destinée aux particuliers. La superficie exacte sera connue au moment de la division parcellaire.





En outre, dans le cadre du projet de contournement de la ville de Merville et de réalisation de la continuité de la véloroute, l'acquisition d'une partie d'un terrain restant à apporter appartenant à la Brasserie du Pays Flamand sera également nécessaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire, en amont de tout accord formel de cession et d'acquisition de fixer le montant des transactions à 10 € HT / m<sup>2</sup>.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission développement économique et acquisitions foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve la fixation des prix de vente et de cession de terrain pour un montant de 10 € / m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité (38 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLUS

